

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

18h00 Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 30 mars 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Régis VERBEKE Délégués Titulaires.

Messieurs David GILLET, Christian DELASSUS et Bernard HIBON, Délégués Suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur David GILLET, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant,
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,

Membres excusés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire
Madame Chantal LEVRAY, Déléguée Suppléante

Le nombre de votants était de 14
Le nombre de pouvoirs était de 2

Le Comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical.

M. MEQUIGNON constate que le quorum est atteint.

Il demande aux membres du comité syndical pour ajouter une question supplémentaire. Celle-ci est acceptée.

La remplaçante du responsable de projets milieux, Mme Justine DOIRISSE est présentée. Le comité syndical nomme M. Mathieu PRUVOST secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 2022-09 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Mme Estelle DOUTRIAUX donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé :

La création à compter du 1er juillet 2022, d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la demande en mise en disponibilité de Madame Mélanie REGNIER,

Délibération approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

M. Alain MEQUIGNON explique que l'on doit créer un poste au grade actuel de l'agent mais que celui-ci sera en évolution car les montées de grade pour l'agent n'ont pas été faites depuis un moment.

Délibération 2022-10 : Recrutement – Contrat de projet - SAGE

Mme Estelle DOUTRIAUX donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé :

La création à compter du 1^{er} Mai 2022 (pour une durée de 32 mois) d'un emploi non permanent d'animateur Technique du SAGE contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A – filière technique à temps complet pour mener à bien la mise en œuvre des volets techniques de la révision du SAGE.

Délibération approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

M. Bertrand PRUVOST précise que la CLE est l'organisme central en matière de gestion de l'eau. Son rôle est très important compte-tenu des enjeux du territoire : disponibilité de la ressource en eau, zones humides, qualité de l'eau... Laurence CASTILLON a besoin d'être secondée pour mener toutes les missions demandées.

Les EPCI doivent comprendre que le travail de l'animateur technique du SAGE est bénéfique aussi pour elles. Ce n'est pas une dépense mais un investissement.

Mme Agnès BOUTEL ajoute que le SmageAa profite de l'opportunité de financement de l'Agence de l'Eau (50 % des charges liées au poste). La demande est faite. L'accord définitif arrivera en juin.

FINANCES

Délibération 2022-11 : Compte de gestion 2021/ compte administratif 2021

M. Alain MEQUIGNON présente et fait voter le compte de gestion à l'unanimité.

M. Alain MEQUIGNON nomme ensuite le Vice-Président pour l'approbation du compte administratif, M. Mathieu PRUVOST.

Le compte administratif présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2021.

La clôture de 2021 présente un résultat excédentaire de + 704 193,45 € en investissement et + 102 389,78 € en fonctionnement.

Le résultat global de clôture est de + 806 583,23 €

M. Alain MEQUIGNON sort. M. Mathieu PRUVOST fait voter le compte administratif à l'unanimité.

M. MEQUIGNON rejoint l'assemblée.

M. PRUVOST félicite le Président pour cette bonne gestion financière.

M. MEQUIGNON propose d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au compte 1068 pour 79 000 €. Le reste, à savoir 23 389,78 €, sera laissé en section de fonctionnement au compte 002

Le compte de gestion et le compte administratif 2021 sont approuvés à l'unanimité.

M. Bertrand PRUVOST dit qu'il faut être vigilant sur les investissements car cela va être de plus en plus serré.

M. Alain MEQUIGNON précise que le Budget 2022 est préparé avec exactitude surtout en investissement.

Délibération 2021-12 : budget primitif 2022

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Elaboré sur la base du DOB, le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 1 545 079,78 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 1 711 832,70 €
 - dont 833 083,00 € de restes à réaliser 2021
- ▶ un montant de recettes d'investissement de 1 969 223,76 €
 - dont 50 320,00 € de restes à réaliser 2021

Quelques points à noter sur les diverses opérations **en investissement** :

▪ **Champs d'inondation contrôlée**

Les crédits comprennent les restes à réaliser pour l'acquisition des terrains.

Les soldes de subventions octroyées seront sollicités cette année.

▪ **Résorption des désordres hydrauliques locaux**

Des études sur les secteurs de Arques et Watten sont programmées en 2022.

Les crédits comprennent aussi la poursuite de l'étude pour la définition des systèmes d'endiguement sur le territoire de la CAPSO, pour laquelle le SmageAa est maître d'ouvrage délégué pour la CAPSO.

▪ **Restauration de la continuité écologique**

Le budget prévoit l'aménagement du site du Moulin Tartar à Affringues.

Les aménagements s'effectuent par le biais de conventions de mandat, et sont financés par l'Agence de l'Eau et le FEDER.

▪ **Restauration des zones humides**

Le budget prévoit la première phase de l'aménagement du site de la pisciculture de Renty. Là aussi les aménagements s'effectuent par le biais de conventions de mandat, et sont financés par l'Agence de l'Eau et le FEDER.

▪ **Réduction de la vulnérabilité du bâti**

Pour les ouvrages de réduction de la vulnérabilité du bâti, la fourniture et pose de nouveaux matériaux aux habitations les plus vulnérables se poursuit. Ces ouvrages bénéficient de financement de l'Etat.

▪ **Acquisition de matériel / logiciels**

Le tracteur acquis en 2021 sera complété par du matériel mobile adapté. Outre les petits investissements habituels en matériel de travaux en rivière, le budget comprend aussi l'acquisition d'échelles limnimétriques et de repères de crue. Il sera également nécessaire de faire évoluer certains postes informatiques.

▪ **Subvention aux collectivités**

Suite à la convention entre le SmageAa et le Sidealf pour l'accompagnement à la sécurisation du forage de Saint-Martin d'Hardingham, des crédits sont prévus pour le démarrage de cette opération.

- L'équilibre de la section est assuré par les subventions des partenaires. Pas d'emprunt prévu cette année.

Quelques points particuliers en **section de fonctionnement** :

Parmi les dépenses de personnel figurent le recrutement d'un CDD contrat de projet pour l'animation technique du SAGE, un remplacement de maladie au sein de l'équipe rivière, un CDD responsable de projet milieux.

Parmi les dépenses du volet opérationnel, on retrouve entre autres :

▪ **Entretien du cours d'eau**

Formations (CACES, Poids Lourds) (6 500 €)

▪ **Hydraulique douce, ouvrages hydrauliques, CIC**

Nombreuses dépenses d'entretien, de gestion sur diverses lignes

Les recettes de la section de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par la participation des communautés de communes, et des subventions de nos partenaires.

Ce projet de budget primitif 2022 synthétisé ci-dessous a été présenté et approuvé par le bureau.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 545 079,78 €	1 545 079,78 €
Investissement	1 711 832,70 €	1 969 223,76 €
TOTAL	3 256 912,48 €	3 514 303,54 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

Mme Agnès BOUTEL précise que les participations des EPCI n'ont pas été augmenté depuis 2019, depuis la fin du PAPI.

M. Christian DELASSUS ajoute que dans leur budget GEMAPI, ils figent les prévisions pour 5 ans et elles ne bougent plus.

M. Alain MEQUIGNON demande au comité syndical d'ajouter un montant de 40 000 € au budget en investissement pour l'agrandissement du hangar de l'Equipe Rivière afin de pouvoir y garer le tracteur et ranger le gros matériel.

Le budget complété est approuvé à l'unanimité.

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Délibération 2022-13 : Plan de Gestion écologique des CIC - Validation

M. Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération en l'absence de M. Daniel DESCHODT.

Il est proposé :

De valider le principe du Plan de gestion écologique des CIC décliné en fiches action axées sur des préconisations de gestion par type de milieux :

- Fiche 1 : Renforcer et entretenir le maillage de haies
- Fiche 2 : Améliorer l'expression des végétations prairiales
- Fiche 3 : Favoriser les zones de mégaphorbiaies
- Fiche 4 : Augmenter la naturalité des boisements
- Fiche 5 : Entretenir les milieux aquatiques et leurs annexes

Dans le cadre des missions du SmageAa de prévention des inondations et de valorisation des milieux naturels humides, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France (CEN) a apporté son expertise scientifique et technique pour l'améliorer des connaissances et la mise en place d'un plan de gestion écologique permettant la prise en compte et la valorisation des espaces naturels dans le cadre du projet des Champs d'Inondation Contrôlée (CIC).

Délibération approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

PREVENTION DES INONDATIONS

Délibération 2022-14 : PAPI – Réduction de la vulnérabilité du bâti - Renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Générale

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé :

De reconduire la déclaration d'intérêt général au travers d'une demande motivée auprès de la Préfecture du Pas de Calais afin de poursuivre les actions du PAPI d'intention.

Délibération approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

Délibération 2022-15 : Désordres Hydrauliques Locaux – Secteur de Watten - Lancement

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé :

De lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de lutte contre les inondations sur le secteur de Watten

Délibération approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

La séance prend fin à 20h, M. MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Alain MEQUIGNON

The image shows a blue ink signature of Alain Mequignon over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Comité syndical pour l'aménagement et la gestion des eaux de...' and features a central emblem with a figure holding a staff and a sun. The date '06.04.2022' is printed at the bottom of the stamp.